



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement Eau Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'ENREGISTREMENT

présentée par la **Société Action Technologique Sézannaise (A.T.S.)**

(siège administratif : 51120 – SEZANNE, 165 rue du manège)

concernant la mise en conformité de ses installations

situées sur le territoire de la commune de **SEZANNE**

En application des dispositions du code de l'environnement, une consultation publique est ouverte **du lundi 28 novembre au lundi 26 décembre 2016 inclus** par arrêté préfectoral n° 2016-CP-136-IC sur la demande d'enregistrement concernant la mise en conformité des installations présentée par la société **Action Technologique Sézannaise (A.T.S.)** dont le siège se situe 165, rue du manège à SEZANNE (51120).

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en **mairie de SEZANNE**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h**, ou les adresser au préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

A l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la société **A.T.S.**

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne: www.marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne le

19 OCT. 2016

Pour le Préfet,
La Chef de la cellule Procédures Environnementales

Bernadette FABRY